



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 21402

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la lutte contre l'alcoolémie des jeunes au volant dans le département des Hautes-Pyrénées. En effet, trop de jeunes y sont encore victimes d'accidents de la route liés à une alcoolémie au volant. A ce sujet, les services de police et de gendarmerie ont déjà renforcés leurs contrôles diurnes et nocturnes dans le département. Or, malgré ces mesures, les routes des Hautes-Pyrénées continuent encore à tuer à cause de l'alcool. Elle lui demande donc de lui indiquer s'il entend développer la sensibilisation par les forces de police et de gendarmerie à destination des jeunes haut-pyrénéens au sujet de ce problème, et ceci au sein même des bars, discothèques et lieux de fêtes populaires locales.

Texte de la réponse

La lutte contre l'alcoolémie au volant et le développement des actions de prévention est une des priorités des forces de police et de gendarmerie dans les Hautes-Pyrénées. Le nombre de procédures établies par la gendarmerie pour conduite sous l'influence de l'alcool a pratiquement doublé entre 2001 et 2002 (328 en 2001, 605 en 2002). En 2003, 316 automobilistes ont été verbalisés. De même, la DDSP des Hautes-Pyrénées s'implique fortement dans la lutte contre l'insécurité routière. Ainsi, sur la période 1998-2002, les contrôles tant de vitesse (+ 165,22 %) que d'alcoolémie (+ 400 %), pratiqués pour ces derniers en priorité à proximité des concentrations de débits de boissons et des discothèques, ont été renforcés de façon très significative, cette évolution positive s'étant poursuivie en 2003. La DDSP et le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées se sont engagés activement dans des actions de prévention : opération « Label Vie », actions interministérielles de sensibilisation des jeunes conducteurs aux dangers de l'alcool au volant menées dans des lieux festifs et dans des établissements scolaires (« capitaine de soirée », « le ruban jaune de la vie », « s'écarter », etc.). Les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie nationale mènent également des actions ciblées de prévention auprès des lycéens de l'agglomération tarbaise ou, plus généralement, de l'ensemble des jeunes avec la tenue ponctuelle d'un stand à Tarbes sur les dangers de l'alcool et de la vitesse. Par ailleurs, les bars et établissements de nuit sont régulièrement contrôlés afin de veiller au respect de la réglementation qui leur est applicable notamment au regard de la protection des mineurs et de l'ivresse publique, et la gendarmerie cherche à nouer des partenariats avec les établissements nocturnes notamment sous forme d'une convention entre les gérants et le représentant de l'État dans le département. Il convient également de souligner la constitution, le 2 juillet 2003, de l'association des discothèques des Hautes-Pyrénées qui ne pourra que faciliter les relations entre ces établissements et les pouvoirs publics et favoriser la mise en oeuvre d'actions de prévention, voire la signature d'une charte de bonne conduite. Enfin, on peut noter qu'une journée départementale de sensibilisation à la sécurité routière s'est déroulée le 12 octobre 2003, à l'attention des jeunes conducteurs haut-pyrénéens. Quoi qu'il en soit, le plan départemental d'actions de sécurité routière et les instances locales demeurent le cadre privilégié pour mettre en oeuvre une politique efficace de prévention à destination des jeunes usagers de la route.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21402

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5328

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1261